

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refus de la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

5 Avril 1880.

Bulletin politique.

L'agitation que cause en France les décrets du 29 mars est générale et va partout grandissant. Le vide se fait autour des ministres ; des fonctionnaires capables préfèrent quitter leurs charges que de servir le gouvernement qui s'écarte de la loi pour ne plus suivre que les caprices de la passion anti-religieuse.

M. de Dompierre-d'Hornoy, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, adresse à M. le ministre de l'intérieur sa démission dans une lettre où il déclare que son honneur ne lui permet pas de rester en fonctions sous un gouvernement qui persécute les Jésuites, ses anciens maîtres, qui ne lui ont donné que les leçons du patriotisme le plus pur.

L'Union de Vaucluse publie une lettre de M. H. Chaffard au ministre de l'intérieur, dans laquelle il déclare qu'en présence des décrets publiés à l'Officiel contre les congrégations, il lui est impossible d'occuper plus longtemps des fonctions publiques. En conséquence, M. H. Chaffard donne sa démission des fonctions de maître des requêtes au conseil d'Etat.

La protestation suivante est, en ce moment, soumise à Rennes à la signature de tous les pères de famille catholiques et jaloux de conserver leur liberté dans le choix des maîtres qu'ils veulent donner à leurs enfants :

« Justement indignés des mesures que le gouvernement a prises contre les congrégations religieuses non-autorisées, nous venons remplir un devoir de pères de famille et de citoyens, en adressant au premier ma-

gistrat du département pour le prier de transmettre aux ministres compétents nos protestations les plus énergiques.

» Comme pères de famille, nous protestons, ainsi que nous l'avons déjà fait l'année dernière, contre l'atteinte que le gouvernement porte à nos droits les plus sacrés en séparant violemment nos enfants des maîtres que nous avons choisis. Ce que la loi ne pouvait pas faire, nous n'admettons pas que le pouvoir exécutif puisse le tenter.

» Comme citoyens, nous déclarons que les mesures prises par le gouvernement sont au plus haut degré inconstitutionnelles et illégales : inconstitutionnelles, parce qu'elles violent les principes inscrits dans toutes nos constitutions, principe de la liberté individuelle, principe de la propriété, principe de l'inviolabilité du domicile ; illégales, parce qu'elles sont la violation :

» 1° De l'article 294 du Code pénal qui garantit aux citoyens, par conséquent aux religieux qui sont des citoyens, le droit de cohabiter ;

» 2° De la loi de 1850 qui leur garantit le droit d'enseigner.

» Nous déclarons que ces mesures sont l'audacieuse et injustifiable annulation des droits du Sénat, puisqu'elles rétablissent, avec une aggravation énorme, cet article 7 que le Sénat vient de repousser.

» Si le gouvernement exécute ces décrets au mépris des lois, il trouvera toute la France chrétienne debout pour défendre la cause de la justice et de la liberté.

A Clermont, les catholiques signent également une pétition.

Ils s'adressent directement aux sénateurs, ils leur signalent le mépris qui semble fait de leurs décisions et les adjurent de persévérer dans la voie libérale et ferme dans laquelle ils sont entrés en repoussant l'article 7.

Les journaux de l'Allier nous apprennent que, dès qu'ont été connus à Moulins les édités de proscription, la protestation suivant-

le, immédiatement rédigée, a été mise en circulation et couverte de signatures :

« Nous, soussignés, habitants du département de l'Allier ;

» Au nom des principes de liberté individuelle et d'inviolabilité du domicile garantis par notre droit constitutionnel ;

» Au nom de l'intérêt de nos enfants et de la liberté de l'enseignement ;

» Au nom des intérêts commerciaux de notre pays ;

» Au nom de la Religion ;

» Nous protestons contre les décrets du 29 mars concernant les congrégations religieuses. »

Dès le 2 avril, à Roubaix, une réunion privée très-nombreuse s'est tenue à l'occasion de la publication des décrets du 29 mars. On y remarquait des citoyens considérables par leur situation, des membres du tribunal et de la chambre de commerce, des chefs de grands établissements, etc., etc. Beaucoup d'hommes qui jusqu'ici s'étaient tenus à l'écart de toute manifestation publique étaient venus témoigner par leur présence qu'ils comprennent quels devoirs s'imposent désormais à tous les patriotes sincères. Parmi eux se trouvaient des républicains qui ne veulent pas séparer l'idée républicaine de la liberté ; d'autres avaient envoyé leur adhésion, et l'on peut dire que, sauf l'élément radical et jacobin, toutes les nuances de l'opinion étaient représentées à la réunion de vendredi.

La proposition d'envoyer à M. le préfet du Nord des députés chargés de protester près du représentant du pouvoir, au nom des libéraux et des pères de famille de Roubaix, contre les décrets du 29 mars, a été votée par acclamation.

Un projet de protestation a alors été présenté et adopté à l'unanimité, après une discussion dans laquelle s'est affirmé le sentiment qui animait l'assemblée : la défense des libertés publiques sur le terrain de la Constitution.

Douze députés ont été nommés pour aller présenter cette protestation à M. le préfet

du Nord. La plupart ont été choisis parmi les citoyens qui n'ont jamais combattu les institutions actuelles ; l'un d'eux a même été le candidat de la gauche dans le dernier scrutin pour le conseil général.

Le Journal de Roubaix nous apprend que les députés roubaixiens ont été reçus par M. le secrétaire général, qui, en vertu d'ordres supérieurs, a refusé de prendre connaissance de la protestation et de la transmettre au gouvernement.

C'est une lecture bien curieuse que celle des journaux républicains de toute nuance qui apprécient les décrets publiés par les soins du cabinet Freycinet.

Ces journaux se divisent en trois classes : les officieux, les libéraux, les radicaux.

Mais les appréciations se divisent et se subdivisent d'une façon singulière.

Les officieux applaudissent sans modération. Dans ce cabinet, tout leur semble beau, admirable ; pour eux, les ministres actuels sont les hommes d'Etat les plus merveilleux qui aient jamais existé.

Dans le camp des libéraux, on ne peut se défendre d'une tristesse profonde. Là, on n'a qu'une confiance médiocre dans le résultat de l'aventure où l'on se précipite. Les républicains libéraux ont peur de la République. Ce sont des résignés, des gens faibles et sans consistance, bourrés de bonnes intentions, mais incapables d'empêcher les folles résolutions.

On les a vus au Sénat repousser l'article 7, et l'on dit maintenant qu'ils n'oseront pas désapprouver les décrets. Tristes libéraux !

Dans la société radicale, on est à la fois triomphant et désappointé.

On y triomphe parce qu'on n'osait pas croire à la résolution « énergique » du gouvernement ; on y est désappointé, parce que les décrets paraissent d'une exécution difficile.

Dans l'ivresse radicale surgit la vérité, et nous lisons dans les feuilles rouges ceci : « Les hommes qu'on expulse aujourd'hui

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR

JACQUES HERVEY

(Suite.)

Les yeux d'Adrienne étaient doux, presque souriants. Cependant on y voyait une légère teinte d'inquiétude et de curiosité naïve. Le cœur de Jacques Hervey se fondit sous la magie de ce regard pudiquement voilé qui ignorait encore sa puissance. Jamais il n'avait trouvé beauté plus pure et plus correcte unie à ce charme sans nom et indescriptible dont la nature est si avare. C'était l'art grec dans sa forme la plus parfaite, illuminé par un rayon des sphères divines. Les boucles de ses cheveux ondes et frisottants, plus soyeux et plus fins que des fils de la Vierge, enveloppaient sa tête comme une auréole d'or ; ses yeux bleus, si limpides et si purs qu'on eût dit qu'ils reflétaient le firmament, se cachaient derrière de longs cils bruns, voiles mobiles et transparents que l'innocence tenait demi-clos. Elle portait un petit chapeau de paille orné d'un simple ruban et d'un bouquet de coquelicots. Un rayon de

soleil frappait son cou ferme, blanc, poli comme l'ivoire, et faisait trembloter des petits cheveux rebelles qui ombrageaient sa nuque. Sa robe, très-montante, dessinait de mignonnes épaules et des formes que la statuaire antique eût divinisées ; la couleur de l'étoffe faisait ressortir l'éclatante blancheur et les teintes rosées de sa peau ; ses mains et ses pieds étaient des mains et des pieds d'enfant. Jamais reine n'en eut de pareils.

Cette contemplation paraissait gêner Adrienne ; Jacques Hervey y mit fin en prenant la parole, sa voix tremblait.

— Mademoiselle, dit-il, il y a quelques jours, à l'heure matinale où l'homme est encore en proie aux songes menteurs de la nuit, m'est apparue une fée divine, une enchantresse ! Elle avait votre figure et votre voix. Tout mon être eût voulu voler vers elle. Hélas ! ce bel ange blond habitait la maison de mon ennemi, et la présence subite de Jean Malicorne fit fuir l'apparition. Je crus à un rêve, à une illusion. C'est, me dis-je en ce moment, quelque gracieux fantôme évoqué par mon imagination, le génie des rêves d'or que l'aurore chasse vers les voûtes célestes, ou bien la reine des eaux qui égare les perles liquides de sa blonde chevelure, et cette vision s'empara si bien de mon cœur qu'elle s'y tailla un palais de souverain ; j'y songai jour et nuit, et je l'aimai d'un amour sans espoir. Aujourd'hui le rêve s'est fait réalité, la

vision a pris un corps : ce n'est plus une fée, un génie, la reine des eaux, c'est la plus parfaite des créatures, c'est la vierge adorée en secret, c'est vous-même ! Vous, la seule femme que je puisse aimer, mon premier, mon unique amour !... Et cette rencontre va décider de ma vie !... Oh ! je ne vous demande pas de me répondre ! Je ne m'abuse même pas sur l'étrangeté de ma conduite, sur la brutalité de mon aveu. Je sais combien il est peu en harmonie avec les habitudes reçues, avec les conventions sociales ; mais nous sommes, je crois, l'un et l'autre, en dehors de la loi commune, et c'est là mon excuse. Il suffit de vous voir pour deviner que vous ne tenez par aucun lien de parenté à cet être méprisable qui a nom Jean Malicorne ; quant à moi, je me nomme Jacques Hervey, et je suis médecin dans ce village. Si mes paroles ont été une offense pour vous, si votre cœur n'en a pas été ému, c'est la mort pour moi ! Si... mais non, ce serait trop de bonheur, je n'ose l'espérer. Donnez-moi cette petite fleur que je vois à votre corsage ; ce ne sera pas un aveu, ce sera une simple espérance, et quels que soient les obstacles qui nous séparent, je saurai les vaincre pour me rapprocher de vous, pour me jeter à vos pieds et vous dire : je vous aime, soyez ma compagne, mon amie, ma femme !

Adrienne avait baissé les yeux, et les battements précipités de son sein disaient à quelle émotion

elle était en proie. Elle voulut s'enfuir pour cacher sa rougeur et son trouble, mais elle se sentait toute défaillante et n'osait faire un pas.

En ce moment, une voix stridente, une voix inquiète, se fit entendre au centre de la vigne.

— Adrienne ! Adrienne ! disait cette voix.

C'était Julienne Malicorne qui, ne retrouvant plus la jeune fille à l'endroit où elle l'avait laissée, concevait les craintes les plus vives de sa disparition.

— Adrienne ! répéta Jacques Hervey, ah ! je n'oublierai plus ce nom !

— Qui m'appelle ? murmura la jeune fille, comme si elle fût sortie d'un songe.

— Madame Malicorne, dit Jacques Hervey.

— Ah ! fuyez ! fuyez ! s'écria Adrienne.

— C'est un adieu éternel ? demanda le médecin avec une profonde tristesse dans la voix.

Les appels de Julienne Malicorne se rapprochaient.

Un souffle passa sur les lèvres de la jeune fille, et ce souffle disait :

— Non !

Jacques Hervey fut comme ébloui de cet espoir ; ses jambes chancelèrent, il ne vit plus rien.

Quand il revint à lui, Adrienne n'était plus là ; mais aux pieds du médecin gisait la petite fleur qui avait orné le corsage d'Adrienne.

Il la ramassa, fou de joie, la porta à ses lèvres

de leurs établissements comme Jésuites auront le droit d'y rentrer demain comme simples prêtres... On fait disparaître les Jésuites, mais la religion reste... Au fond il n'y a rien de changé.

Il nous paraît intéressant de relever ces doutes chez les ennemis les plus acharnés de tout ce qui tient à l'Eglise.

Pas plus qu'eux nous ne comprenons comment le gouvernement entend le mot évacuer qui se trouve dans le premier décret. Les propriétaires d'une maison ont le droit d'habiter cette maison, et, si on les en chasse, c'est une confiscation...

Et alors... nous ne sommes plus dans la légalité, même douteuse.

Chronique générale.

Samedi, le conseil des ministres s'est réuni à l'Élysée sous la présidence de M. Jules Grévy.

Cette réunion a été d'une médiocre importance par suite du départ du président du conseil pour la campagne et de l'absence des ministres de la justice et de la guerre.

On nous assure que, quoiqu'il ait été décidé d'avance qu'on ne s'occuperait que de l'expédition des affaires courantes, la plus grande partie de la séance a été remplie par la communication que le ministre de l'intérieur a faite à ses collègues de la fameuse circulaire annoncée, puis démentie par les journaux, relativement à la conduite que les préfets auraient à tenir en face de la résistance éventuelle des congrégations religieuses.

D'après le texte de cette circulaire dont M. Lepère a donné également connaissance au directeur des cultes, M. Flourens, les préfets sont invités à considérer comme illégal tout vœu des conseils généraux relatif aux droits concernant les congrégations non autorisées.

Mais une mesure bien plus significative encore et dont on nous garantit l'authenticité, c'est que le même M. Lepère a mandé à Paris les commissaires centraux des départements. M. le ministre de l'intérieur veut leur donner des instructions détaillées de vive voix, relativement à l'application des décrets.

Les ministres se sont entretenus longuement aussi des projets de la droite sénatoriale et des diverses réunions du comité de ce groupe depuis une semaine, sans rien savoir de bien précis au sujet de ces délibérations, le gouvernement est résolu à ne rien épargner pour reconquérir la majorité dans la Chambre haute, bien qu'il semble décidé à ne point considérer comme engageant son existence le vote défavorable qui pourrait résulter d'une interpellation.

Inutile de dire que c'est M. Jules Ferry qui a soutenu énergiquement cette théorie.

C'est dans le cours de cette séance du conseil que l'amiral Jauréguiberry a soumis à la signature du Président de la République le décret que les journaux ont annoncé, étendant aux colonies les mesures prises le

29 mars contre les Jésuites et les autres congrégations.

Ce nouveau décret paraîtra donc très-prochainement à l'Official.

— A Villefranche, il existe un collège de Jésuites qui compte 600 élèves. Dans la même ville, les petites Sœurs des pauvres ont ouvert un asile pour 100 vieillards. Or, le pain quotidien de ces 100 pauvres vieux est fourni par la desserte des 600 jeunes gens du collège.

Dispersez les élèves, et vous condamnez à la plus atroce misère les vieillards!

Et cela d'autant plus sûrement que l'on dispersera aussi les Sœurs.

— « Le préfet du Loiret, dit le *Mot d'ordre*, vient d'interdire l'entrée de la prison à la société dite des Prieurs, qui fonctionnait à Orléans depuis 1846.

» Cette société avait pour but apparent de faire la prière aux prisonniers, matin et soir, et pour occupation réelle de faire de la propagande cléricale.

Cette phrase du *Mot d'ordre* fait rêver.

Comment! les républicains ont peur des religieux dans les prisons! Ils craignent qu'ils leur enlèvent des électeurs!

— Durant le mois de mars, le tribunal de commerce de la Seine a prononcé 129 déclarations de faillites qui, ajoutées aux 279 déclarées dans les deux mois précédents, forment un total de 408 faillites ouvertes depuis le 1^{er} janvier.

Etranger.

LES ÉLECTIONS EN ANGLETERRE.

L'Angleterre paraît devoir entrer aussi elle dans le mouvement révolutionnaire.

Ses élections générales donnent jusqu'à présent les résultats suivants, dont il serait superflu de faire ressortir la gravité: 251 libéraux et 428 conservateurs élus. Les libéraux gagnent 67 sièges; les conservateurs en gagnent 48.

L'opposition libérale a triomphé dans les comtés de l'Est, ce qui était prévu, mais aussi sur beaucoup d'autres points. Il convient d'ajouter que les libéraux ont surtout conquis des sièges dans les bourgs qui ont deux représentants, et qui ont ainsi comme mandataires un conservateur et un libéral. Dans la Cité, le scrutin n'a amené aucun changement dans les forces respectives des deux partis: les conservateurs gardent leurs trois sièges, et les libéraux le quatrième.

Les journaux ministériels tombent d'accord pour constater que l'ancienne majorité conservatrice du Parlement a presque disparu, et ils expriment l'opinion que le changement du ministère deviendra une nécessité.

Lord Derby et plusieurs de ses amis, par leur accession au parti whig, aggravent l'importance de l'échec subi par le ministère de lord Beaconsfield.

Le *Times* manifeste l'espoir que le gouvernement libéral acceptera le traité de Ber-

lin, ainsi que la situation politique générale créée, par ce traité, en Europe et en Orient.

Les élections sont aussi l'occasion de tumulte. A Ripon, il y a eu une émeute. Le Black-hull hôtel a été assiégé par les libéraux; ils ont tout démoli: il ne reste plus une seule vitre et on s'est battu pendant deux heures dans la rue. La police a été obligée de charger la populace. Une trentaine de personnes ont été blessées.

A Sunderland, le candidat conservateur et sa femme ont été obligés de se sauver de la ville pour échapper aux mauvais traitements dont ils étaient menacés.

A Newcastle, M. Hamond a, pendant plus d'une heure, tenu tête à une centaine de démagogues qui voulaient le forcer de se faire. Les partisans se sont précipités sur les interrupteurs, la lutte a eu lieu au haut d'un vaste escalier. Les combattants roulaient sur les marches ensanglantées. Encore ici la police a dû intervenir; mais ce qu'il y a de curieux, c'est que les électeurs de toutes les nuances ont oublié leurs querelles pour se ruer sur les constables.

Les toriers perdent partout du terrain, mais ils espèrent regagner dans les comités les sièges qu'ils ont perdus dans les bourgs.

lin, ainsi que la situation politique générale créée, par ce traité, en Europe et en Orient.

Les élections sont aussi l'occasion de tumulte.

A Sunderland, le candidat conservateur et sa femme ont été obligés de se sauver de la ville pour échapper aux mauvais traitements dont ils étaient menacés.

A Newcastle, M. Hamond a, pendant plus d'une heure, tenu tête à une centaine de démagogues qui voulaient le forcer de se faire.

Les partisans se sont précipités sur les interrupteurs, la lutte a eu lieu au haut d'un vaste escalier. Les combattants roulaient sur les marches ensanglantées. Encore ici la police a dû intervenir; mais ce qu'il y a de curieux, c'est que les électeurs de toutes les nuances ont oublié leurs querelles pour se ruer sur les constables.

Les toriers perdent partout du terrain, mais ils espèrent regagner dans les comités les sièges qu'ils ont perdus dans les bourgs.

DU RACHAT DES CHEMINS DE FER D'ORLÉANS.

Résolutions de la Commission.

La commission du régime des chemins de fer n'aime pas les discussions. Avant d'émettre son vote contre le projet de gouvernement, elle devait discuter deux questions posées dans sa séance précédente: la première relative aux tarifs après le rachat total de l'Orléans, la seconde sur ce qu'on ferait du réseau racheté; si on le remettrait à la direction des chemins de fer de l'Etat, ou si on l'adjugerait à une Compagnie fermière.

Quel besoin éprouve-t-on, dit le *Journal des Débats*, de racheter les chemins de fer? Nous serions bien en peine de le dire. Où est l'opportunité et l'actualité d'une semblable mesure dans un pays dont la dette publique monte déjà à 26 milliards de francs, qui a des impôts écrasants, qui devrait s'occuper de simplifier sa gestion financière, de la dégager, de diminuer les taxes et d'accroître les disponibilités du Trésor?

Le rapport de M. Baihaut.

Ce document est loin d'être concluant. Son auteur n'a guère à opposer au rachat partiel proposé par le gouvernement que son système de rachat général. A ses yeux le rachat partiel du réseau d'Orléans a le tort grave d'éloigner l'époque de la suppression de toutes les Compagnies. Ce n'est pas que la Compagnie d'Orléans soit plus coupable que ses sœurs; à part la concurrence qu'elle fait aux chemins de fer de l'Etat, son exploitation est loin d'être défectueuse. Mais la concession avec un exploitant unique, aussi capable que l'Etat, a, paraît-il, des vertus secrètes qu'on ignore généralement. La suppression de toute concurrence entre les Compagnies amènera l'abaissement des tarifs, car l'Etat s'imposera la tâche de démentir les lois économiques. Pourquoi alors s'opposer au rachat total du réseau d'Orléans, préluce nécessaire du rachat de Paris-Lyon, du Midi, de l'Ouest, du Nord et de l'Est? On ne saurait trop hâter l'apparition de l'âge d'or.

Pour se lancer dans une entreprise aussi risquée que celle du rachat général, il faut donner au public des garanties sérieuses d'amélioration, et les promoteurs du rachat n'ont encore fourni que de vagues promesses de faire mieux que les Compagnies actuelles.

Quels avantages retirera le commerce du rachat total?

Nous empruntons la réponse à cette question au *Journal des Transports*, dont la compétence en cette matière est incontestable.

Suivant M. Baihaut et ses collaborateurs, les transports jouiront d'un tarif à base kilométrique par la voie la plus directe. Ce tarif donnera-t-il des prix plus réduits que ceux qui sont actuellement exigés? L'administration gouvernementale continuera-t-elle à taxer les expéditions à raison de 7 centimes 4 millimes, ou bien adoptera-t-elle la moyenne de 5 centimes 9 millimes par tonne kilométrique, pratiquée par les

Compagnies? C'est ce que l'on ne dit pas et c'est pourtant ce qu'il importerait le plus de savoir.

Le fonctionnarisme s'engage-t-il à donner satisfaction aux réclamations du commerce lorsqu'un tarif aura été mal appliqué? Renoncera-t-il enfin au bénéfice des lois de 1808 dans les cas de fausses perceptions, d'avaries, de retard, de pertes ou de manquant? Toujours même silence.

D'aussi minces détails préoccupent peu les théoriciens; mais s'ils connaissaient mieux la matière, ils sauraient que les Compagnies actuelles auraient bien peu d'avantages, si elles s'étaient montrées moins rigoureuses sur ces points secondaires en apparence.

Mais l'expérience est déjà faite. L'Etat exploite depuis près de deux ans plus d'un millier de kilomètres; les pratiques de ses agents ont fait naître les mêmes plaintes que ceux des Compagnies. Les populations ne sont pas plus satisfaites de son mode d'exploitation qu'elles ne le sont des réseaux concurrents. D'après certains indices, il y a même lieu de croire que le régime officiel est encore pire que celui des Compagnies privées.

Pendant les sept années qu'a été maintenu l'impôt sur la petite vitesse, l'Etat s'est même montré plus dur et plus rigoureux que les autres administrateurs de chemins de fer. Lorsque le commerce réclame la réparation des erreurs commises à son préjudice pendant cette période, les Compagnies ne refusent pas d'y consentir quand il y a eu erreur dans la perception de la taxe; mais le fisc refuse impitoyablement la restitution de l'impôt indûment perçu, en invoquant l'article 50 de la loi du 1^{er} germinal an XIII.

Qu'advient-il quand tous les chemins de fer seront exploités directement par l'Etat? A toute demande de restitution, à toute réclamation du public, on opposera la loi de germinal an XIII. Toute somme entrée dans les caisses du Trésor n'est pas sujette à répétition! Le bon plaisir des employés taxateurs sera la loi, sans que les expéditeurs soient admis à profiter des erreurs lorsqu'elles seront commises au détriment du fisc.

Quel est donc le mobile des meneurs de l'aventure du rachat?

MM. Lebaudy, Baihaut et leurs adeptes ne peuvent s'appuyer sur aucun intérêt général. Les tarifs des chemins de fer de l'Etat sont plus onéreux que ceux de l'Orléans; le commerce est encore plus mal traité par les fonctionnaires que par les agents des Compagnies.

La véritable raison pour laquelle on réclame l'annexion de tous les chemins de fer de l'Orléans ne peut donc provenir que de la nullité des résultats financiers de l'entreprise de 1878, nullité qui tient surtout à l'incompétence commerciale de l'administration.

La convention ministérielle étant appliquée, les partisans de l'Etat ne pourraient plus expliquer leur impuissance par la mauvaise conformation de leurs lignes et par la concurrence abusive de la Compagnie d'Orléans.

Ils redoutent que, dans quelques mois, la comparaison des recettes obtenues sur leur réseau devenu homogène, avec celles de l'Orléans diminué de 4,557 kilom., ne vienne démontrer une fois de plus les vices de l'exploitation gouvernementale; sa cherté et son incapacité à développer le trafic. Voilà pourquoi partisans et administrateurs du septième réseau veulent avoir en mains la totalité des railways de l'Orléans. Voilà pourquoi ils refusent obstinément le réseau homogène que leur assurait la convention du 10 février.

Mais la représentation nationale ne se prêtera pas à la réalisation de leurs désirs; elle ne rejettera pas sans discussion la convention conclue par l'honorable ministre des travaux publics avec la Compagnie d'Orléans, et dut-elle se résigner au maintien de la situation actuelle, ne livrera pas tout le centre de la France aux abus de l'exploitation des voies ferrées par le fonctionnarisme.

Chronique militaire.

Il y a, dans la garde de Paris, un usage qui a produit, jusqu'à présent, les meilleurs effets.

Tous les ans, le lundi de Pâques, les gar-

et s'enfuit comme l'homme qui vient de dérober un trésor.

XIV

Pendant tout le temps que durèrent les vendanges, il ne fut nullement question du mariage d'Adrienne avec Prosper; mais, lorsque le raisin fut dans les cuves, livré à la fermentation qui devait produire le généreux liquide, Jean Malicorne agita la question d'un voyage à Auxerre dans le but d'acheter la corbeille de noces. Ce dernier mot fit pâlir Adrienne.

Depuis la rencontre qu'elle avait faite de Jacques Hervey, son cœur s'était éveillé: il vivait. Depuis les chaudes paroles que le médecin avait fait résonner à son oreille, les voiles obscurs de son intelligence s'étaient déchirés: elle aimait. Une transformation complète s'était opérée en elle, elle ne chantait plus, son insouciance gaie s'était envolée, elle était devenue sérieuse, réfléchie, parfois même son regard s'imprégnait de tristesse, et la solitude, qui autrefois lui paraissait si douloureuse, avait un charme puissant pour elle. Enfin Prosper Malicorne lui était odieux.

La jeune fille élevée dans le sein de la famille, sous le regard plein de tendresse d'une mère intelligente, qui sait déjà du monde et de la vie ce qu'une jeune fille peut et doit en savoir, passe de l'état d'innocence parfaite, de tranquillité placide à cet état de fièvre qui se nomme l'amour; sans

trop de surprise, sans trop de secousse et d'ébranlement; elle n'ignore point que le but de la vie, la seule condition possible pour la femme, c'est le mariage, la vie à deux, puis la maternité; elle a été préparée à ce changement de condition par tout ce qui, depuis l'âge de raison, a frappé sa vue, son intelligence et son cœur. La transition n'est ni brusque ni brutale; elle lui apparaît, au contraire, comme une joie nouvelle, et tout son être en tréssaille d'aise.

Il n'en était point ainsi d'Adrienne. Tout pour elle dans la vie était mystère et inconnu; son séjour de huit années au couvent ne lui avait rien appris; l'existence solitaire et recluse qu'elle menait chez Malicorne n'avait pu l'éclairer; jamais elle n'avait lu un roman; le mot amour lui-même était inconnu pour elle. En dehors de la sympathie, de l'amitié, son ignorance des sentiments était complète.

On comprend les surprises et les perturbations que les paroles de Jacques Hervey devaient faire naître en elle; elle avait été émue, charmée, fascinée par cette apparition soudaine d'un inconnu, par l'étrangeté de sa conduite, par le langage si nouveau et si affectueux qu'il lui avait fait entendre, et elle se demandait pourquoi Prosper Malicorne, lors de la scène du jardin, n'avait point porté le même trouble dans son cœur, pourquoi elle n'avait pas éprouvé les mêmes sensations, les mêmes rayissements.

(A suivre.) ARMAND LAPORTE.

des de Paris subissent ce qu'on appelle « la visite morale. » Chaque chef, après avoir examiné les rapports particuliers qui peuvent avoir été faits sur les hommes de sa compagnie, interpelle successivement tous les gardes qui ont été l'objet de ces rapports; et tous ceux qui ont commis quelque faute dans l'année, il les admoneste devant leurs camarades et les engage à ne pas recommencer.

On sait que ces gardes sont des hommes d'élite, et ils ne craignent rien tant que les admonestations du lundi de Pâques.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici une mesure qui sera, nous en sommes certains, bien appréciée du public :

La Compagnie d'Orléans a décidé la création de billets d'aller et retour avec une réduction de 25 p. 100 sur les prix actuels, pour les voyages de Paris vers toutes les autres gares de son réseau et vice versa.

Nous extrayons du rapport lu aux actionnaires le passage suivant qui nous paraît de nature à intéresser les populations desservies par les rails de cette Compagnie :

« Après avoir étudié les résultats obtenus dans les pays étrangers pour la création des billets d'aller et retour, nous avons été amenés à penser que, malgré les pertes momentanées que l'on peut craindre, il est possible d'établir des billets d'aller et retour, avec une réduction de prix de 25 0/0, de Paris vers les autres stations de notre réseau, et réciproquement.

« Si l'expérience justifie cette mesure, notre intention est de l'étendre successivement aux relations existantes entre une station quelconque de nos réseaux et toutes les autres.

« Nos efforts, pour donner au public de nouvelles satisfactions, sont manifestes. Nous devons souhaiter que les pouvoirs publics, de leur côté, entrent dans la même voie par le dégrèvement des impôts dont les transports des voyageurs sont frappés et qui s'élèvent, vous le savez, messieurs, à 23 0/0 du prix perçu par les Compagnies. »

Avril a hérité des giboulées de mars. Il pleut, il pleut, bergère ! Le printemps enfant a les petites pleurnicheries communes à tous les bébés. Mais, ainsi qu'on voit le rire à travers les larmes même des enfants, on voit, de temps à autre, le soleil rayonner gaiement à travers la pluie d'avril.

N'importe ! ce n'est pas encore le moment de sortir les « robes roses » et d'aller « courir dans les champs ». Les champs sont tristes et nus, quoi qu'en disent les poètes. Et il n'y a pas de fleurs, et les arbres se revêtent à peine de leurs cocardes vertes.

Hier, pendant une partie de la journée, il a fait un temps déplorable : les promeneurs ne pouvaient guère éviter pluie ou bourrasque. Aujourd'hui, le baromètre remonte.

THEATRE DE SAUMUR.

Ainsi que nous l'avions prévu, la représentation de vendredi, qui avait attiré la foule, a été brillante, et nous croyons que la saison théâtrale ne pouvait mieux se terminer.

Les principaux rôles de la *Muette* ont été admirablement tenus par M^{me} Gally, MM. Rougé, et ces excellents chanteurs ont reçu des applaudissements mérités. M^{me} Mass a obtenu également beaucoup de succès dans le personnage de Fenella. Chose assez singulière, nombre de personnes connaissaient à peine cette charmante actrice, tellement le public a montré peu d'empressement à assister aux représentations de drame et de comédie pendant la saison dernière.

Les *Noces de Jeannette*, ce joli opéra-comique que l'on ne se lasse jamais de voir et d'entendre, a été joué et chanté avec un talent véritable par M^{me} Gally et M. Rougé. Il ne pouvait en être autrement avec ces deux remarquables artistes. M^{me} Gally est une des bonnes chanteuses légères qu'il possède de notre théâtre, et sa voix fraîche et bien modulée se prête merveilleusement à toutes les difficultés de la vocalisation. Quant à M. Rougé, nous savons depuis longtemps qu'il est un baryton hors ligne, et que l'on compte ses succès par le nombre des rôles qu'il a tenus sur les grandes scènes où il a été engagé. Pendant ces deux dernières années, il

s'est fait chaleureusement applaudir, sur notre théâtre, notamment dans la *Reine Topaze* avec M^{me} Nau, dans la *Favorite* avec M^{me} Bastard, dans le *Voyage en Chine*, le *Barbier de Séville*, l'*Ombre*, *Si j'étais Roi*, le *Trouvère*, *Charles VI*, les *Dragons de Villars*, etc. Si M. Rougé n'a pas reçu ici, comme à Angers, à la représentation de jeudi, des couronnes, un bouquet de six pieds de tour et des objets de table en or et en argent, il se rappellera néanmoins la sympathie justement méritée que lui a sans cesse témoignée le public saumurois.

Nous ferons un relevé de l'année théâtrale et des principaux ouvrages représentés pendant les trois années de la direction de M. Chavannes.

ANGERS. — Par ordre de M. le général, les concerts donnés au Mail, par la musique militaire, auront lieu le dimanche et le jeudi, de trois heures et demie à cinq heures.

L'Association Artistique et le Théâtre d'Angers.

Les passages suivants sont extraits d'un long article publié par *l'Etoile*, d'Angers :

« L'Association artistique d'Angers termine sa troisième année d'existence en rappelant à ses abonnés qu'elle compte sur eux pour continuer l'an prochain. Nous pouvons donc espérer de revoir quelques-uns de ces magnifiques concerts dont chacun de nous aime à garder le souvenir. Nous retrouverons au mois d'octobre ce bel et excellent orchestre qui fait l'envie et l'admiration des villes voisines, nous applaudirons encore ces artistes vaillants auxquels nous devons bien un peu de reconnaissance pour les jouissances délicates qu'ils nous ont procurées; nous les reverrons au Cirque et au Théâtre, puisque l'accord a pu s'établir entre l'Association artistique et le nouveau directeur désigné par le maire, M. Boulanger.

« Ce n'est pas sans peine que l'entente s'est faite, et nos édiles peuvent se rendre la justice de n'y avoir contribué que par des vœux purement platoniques. Après les trois séries de concerts qu'elle vient de donner, après les résultats merveilleux qu'elle a obtenus, l'Association pouvait s'attendre à voir ses propositions acceptées avec enthousiasme par la municipalité; elles devaient l'être au nom des intérêts de la ville qui, je ne crains pas de le dire dans cette occasion, ont été sacrifiés ou mal compris.

« Le Conseil municipal est sévère pour l'Association artistique; il semble parfois ignorer tout ce qu'elle a fait pour notre ville; le bruit de ses éclatants succès à Nantes ne paraît point être arrivé jusqu'à son oreille, et de ses délibérations nul n'a vu sortir un mot de félicitations. Il faut reconnaître qu'il accorde une légère subvention, mais quelques bonnes paroles ne grèveraient pas le budget.

« N'était-ce pas le cas dernièrement d'en laisser tomber une ou deux à l'adresse d'un directeur qui, malgré des circonstances désastreuses, a toujours su faire honneur à ses affaires. Si les recettes se sont ressenties des rigueurs d'un hiver exceptionnel, des exigences croissantes du public et de celles des chanteurs, lui seul en a courageusement supporté les conséquences. Voici trois ans qu'il présente aux abonnés des troupes fort remarquables, supérieures même à ce qu'on est en droit d'exiger; si la salle n'est pas toujours pleine, c'est au public qu'il faut s'en prendre. Certains ouvrages ont été montés avec un soin tout particulier : *Carmen*, *Hamlet*, la *Reine Topaze*, et cet hiver le *Pardon*, pour n'en citer que quelques-uns, nous rappellent d'excellentes représentations. Ces pièces n'ont pas eu le don d'attirer la foule, et cependant la direction n'avait rien négligé pour cela.

« Le public s'expliquera difficilement les sévérités de l'administration pour M. Chavannes. Il peut du moins se flatter de partir en laissant un excellent souvenir. L'Association artistique qui s'est fondée avec lui et par son concours n'oubliera jamais les services qu'il a rendus, et d'un autre côté ce sera pour lui un grand honneur de voir son nom attaché à la création de cette belle et noble entreprise artistique. La satisfaction d'avoir contribué au succès d'une œuvre de cette valeur, les félicitations et les éloges unanimes de tous nos célèbres compositeurs français, voilà de quoi consoler de bien des injustices. M. Chavannes peut y joindre la reconnaissance de tous ceux qui aiment l'art musical à

Angers et particulièrement des membres de l'Association.

« Son successeur M. Boulanger, malgré les difficultés d'un accord long à établir, trouvera chez ces derniers un solide appui. Je suis de ceux qui ont vivement conseillé cet accord, craignant justement les déplorables résultats d'une concurrence aussi fâcheuse pour les uns que pour les autres; et je puis l'assurer avec la certitude de n'être démenti par personne, qu'il rencontrera chez chacun des membres de l'Association artistique une constante bonne volonté et un absolu dévouement aux intérêts du Théâtre.

« Je dirai encore un mot au sujet d'un reproche que j'ai entendu adresser par des personnes dont la bonne foi était évidemment surprise.

« On a pu supposer que parfois le directeur avait dû subir les exigences de l'Association. C'est une grave erreur. Jamais celle-ci n'a eu son mot à dire dans les affaires du Théâtre, jamais elle n'a imposé un seul opéra. M. Chavannes peut l'affirmer, il était le maître chez lui; M. Boulanger le sera de même, et il aura raison. S'il a besoin d'un conseil ou d'un service, il saura bien où trouver les gens capables de le lui donner et disposés à le lui rendre. »

Nous recommandons à ceux de nos lecteurs qui ont des maisons de campagne isolées la recette qui nous paraît infaillible pour découvrir les dévastateurs des caves et celliers :

Un pharmacien de Marseille, qui a une propriété rurale aux environs des Martigues, s'apercevait avec peine que de temps à autre la cave qu'il y avait été mise à contribution par des voleurs restés inconnus en dépit de toutes les recherches. L'idée lui vint, pour mettre la main sur eux, de saturer d'opium quelques bouteilles de vin fin et de liqueurs exquis placées en évidence avec des étiquettes alléchantes. L'événement justifia bientôt ses prévisions. Les voleurs pénétrèrent de nouveau dans sa cave et commencèrent par déguster le précieux liquide. L'effet ne tarda pas à se produire : le sommeil s'empara d'eux sur place; ils s'étendirent pour dormir à côté même des bouteilles en question, et notre pharmacien n'a eu qu'à introduire la gendarmerie auprès d'eux pour les pincer. Le fait est assez original pour être cité.

Publications de mariage.

Auguste Gautron, cultivateur, de Longué, et Marie Greppin, couturière, de Saumur.
Adolphe Vaucel, jardinier, de Saint-Lambert-des-Levées, et Joséphine Mollay, sans profession, de Saumur.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 4 avril.
Les réalisations provoquées par l'impétuosité du dernier mouvement de hausse n'ont que faiblement endommagé les cours. Toutefois la spéculation semble comprendre qu'elle doit procéder avec mesure, et qu'en brusquant les mouvements elle s'exposerait à perdre l'appui des capitaux de placement; elle va s'occuper de consolider les cours acquis, avant de chercher à obtenir de nouveaux avantages.

Nous laissons le 3 0/0 à 83.30; amortissable, 84.70; 5 0/0, 118.50.

Les marchés étrangers conservent une bonne attitude, sauf Londres où l'on est un peu ému des résultats des élections.

Les valeurs internationales n'ont pas conservé leurs plus hauts cours.

Banque de France, 3.200. Le Crédit foncier se tient fermement à 1.155. Il y a un redoublement de demandes aux guichets de la Société pour l'obtention de communales nouvelles, par suite de l'approche du tirage du 5 avril.

Comptoir d'Escompte, 878.75. Crédit lyonnais, 940. Crédit mobilier, 695.

Les actions de la Rente foncière parisienne présentent une grande fermeté à 580.

Pas de mouvements sur les chemins de fer.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (mars 1880), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Edouard Charlon, membre de l'Institut) contient dans son numéro de Mars :

L'Art chez soi; — Règles de l'art de bien dire; — Payer et ne pas payer, saynète de Lope de Rueda, traduction inédite; — Le Locataire des demoiselles Rocher (nouvelle); — Mémoires de Walter Scott; — Du Luxe chez les Romains; — Administration de l'ancienne France; l'archidiacre et l'official, etc.

Doze dessins de Catenacci, Bocourt, Vuillier, A. de Bar, Freeman, etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 30.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

Nous avons déjà recommandé à nos lecteurs une Société anonyme, *La Pêche*, qui offre aux capitalistes les plus grands avantages, puisque, d'après les témoignages de M. De Bon, commissaire général, et du vice-amiral Gicquel des Touches, l'entreprise doit rapporter un bénéfice de 50 à 60 0/0 aux actionnaires.

MAGASINS DU PRINTEMPS

28, rue de la Tonnelière, Saumur.

LE MAGASIN DU PRINTEMPS Et les Fleurs.

C'est aujourd'hui 5 avril que commence la Semaine des Fleurs, ainsi nommée parce que les Magasins du PRINTEMPS offrent à leurs clientes de très-jolis Bouquets de Violettes pour fêter le retour de la saison à laquelle ils ont emprunté leur nom gracieux.

Ils profitent de cette occasion pour mettre en vente toutes les Nouveautés d'été ainsi que :

Les Manteaux-Robes, Costumes, Peignoirs et Jupons, etc.; — Tissus élégants.

On peut prédire qu'il y aura foule au PRINTEMPS, car les Dames aiment les fleurs et les occasions, et le PRINTEMPS offrira les unes et les autres.

Les actions anciennes de la Société Générale française de Crédit, propriétaire du MONITEUR DES VALEURS A Lots, se négocient à la Bourse de Paris au cours de 800 francs avec une tendance marquée à la hausse.

Les actions nouvelles qui vont être, comme les anciennes, cotées à la Bourse de Paris et de Lyon, ne tarderont pas à atteindre le même cours de 800 francs; elles se négocient déjà en Banque à 740 francs. C'est un placement exceptionnel à une époque où le cours des bonnes valeurs est si élevé.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'étranger.

8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEX, pharmacien à Aix.

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.
 Votre humble et dévouée,
 Dame BERNARD, accoucheuse,
 à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

De BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

liqués, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
 Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876.

Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésicière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésicière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésicière. LÉON PRYOLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésicière chocolatée, en

boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt : Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; — Dépôt : Basson, successeur de TEXIER; J. RUSSEAU, pharmacien, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limitée), 8, rue Castiglione, Paris.

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION
 et **TOUX**
 Indication gratis franco.
 Ecrire à M. le C^o CLERY
 à Marseille.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMISERIE SUR MESURE

DÉPOT DE TOILES

OUVERTURE LE 15 MARS

DORÉ-ROUGET

58, Rue du Pressoir-Saint-Antoine, SAUMUR, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58.

J'ai l'honneur d'informer que j'établis une maison spéciale de Chemises sur mesure, 58, rue du Pressoir-Saint-Antoine, à Saumur; je reçois directement des premières Fabriques les Tissus pour cette confection.

En outre, on trouvera des Toiles, provenant des premiers tissages de France, à des prix particuliers. Pour l'ouverture de ce rayon, j'offre des avantages incontestables, et j'invite les personnes à apprécier elles-mêmes notre exposé de prix.

Par ce moyen, nous espérons acquérir promptement la confiance des personnes qui voudront bien nous honorer de leur visite.

BACCALAURÉATS

L'Institution Chevallier

Rue du Cardinal-Lemoine, 65, Paris.

Qui compte cent cinquante-trois admissions pour l'année scolaire 1878-79, a déjà fait recevoir cette année quatre-vingt-quatre élèves. Ce sont :

LETTRES, 1^{re} PARTIE. — MM. Alriot, Arfeuille, Baraban, Barré, Bazire, Boucherat, Boutillier, Bultheux, Dormay, Fergant, Gache, Garnier, Hébert, Jaquemin, Marquet, Martin (Emile), Mazel, de Molènes, Nageotte, Naud, Portalier, Ragiot, Schaffner, Valliez, Villers, Yvonneau.

LETTRES, 2^e PARTIE. — MM. d'Andecy, Barrié, Bouché, Buché, Bulbeau, Buscaïl, Castanée, Caudrillier, Coustela, Couvreur, Cuau, Delaporte, Deproge, Gislès, Grafiat, Guiraudet, Hermary, Huber, Jégou, Jourdain, Lacaze, Lakermance, Leclère, Lemoine, Longuet, Martin (Georges), Martine, Maurel, Mougeot, Normant, Richet, Rimailhot, Selvili (Yvan), Siou, Tuilant, Viard.

SCIENCES. — MM. Barle, Bezine, Bloch, Carton, Duss, Deschamps, Doistau, Gaillard, Gallas, Galopin, Goerg, Janson, Lallemand, Lemesle, Mittler, Morigny, Née-Devaux, Pinto, Quesneville, Renard, Seigneur, Verot. (Seront publiés ultérieurement les noms des élèves des sciences reçus à la session d'avril.)

C'est à la discipline et à la large organisation de son enseignement que l'Institution doit ses remarquables succès. (725 admissions depuis le 1^{er} novembre 1874.)

COURS SPÉCIAUX pour les sessions de Juillet-Août et Novembre.

Cours complémentaires pour le VOLONTARIAT.

Envoi franco du prospectus et du tableau des cours. (181)

VINS DE L'HÉRAULT

Maison Léopold ROUDIER, à LIGNAN, près Béziers (Hérault).

VINS ROUGES DE TABLE garanti formellement naturel, des coteaux de Lignan, de 98 fr. 50 à 136 fr. 50 la barrique de 225 litres, fût et vin. — Demander prix-courant détaillé. — Dans toute localité dépourvue d'agent, s'adresser directement à M. Léopold ROUDIER, à Lignan, près Béziers (Hérault). (128)

LA PÊCHE

Société anonyme

POUR

La VENTE à BON MARCHÉ du POISSON FRAIS

Et des autres produits maritimes.

Capital: DEUX MILLIONS divisé en 4,000 Actions.

COMITÉ DE PATRONAGE A NANTES

E. ARMANGE, C^o de navires, P^t du C^{té} de la Marine M^o; — T. BARON, C^o Marine en retr.; — R. BERNARD, C^o d'Assur. marit., Administrateur des Hospices; — S. BOURRON, C^o au long cours, Armateur; — G. ERTAUD, C^o au long cours (Saint-Sébastien); — A. GIROUD aîné, V.-Consul, Suède-Norvège, Rochefort; — Baron de LUBERSAC, prop^o; — A. MAILLARD, Nég^t, Maire du Croisic, Conseiller Général; — P. MORIN, O. N. Anc. Off^o de Marine; — PIERRE LEGAL fils aîné, Armateur; — A. RION, Nég^t, Armateur, Juge T^o de Commerce; — VANHEEC-KOET, Nég^t, Armateur pour la pêche, Boulogne-sur-Mer.

Trois établissements au CROISIC, à GRAVELINES, à PARIS; — 30 BATEAUX à voiles de 50 tonneaux; 2 NAVIRES à VAPEUR; — 2 RÉSERVOIRS; — 1 PARC à HUITRES; — UNE PROPRIÉTÉ de 1770 mètres carrés, entre la gare et le canal du « GRAND TRAIT »; — CONCESSION par l'Etat de 8,000 mètres d'étendue; le tout assuré.

Application des procédés recommandés par l'Administration de la Marine, qui a constaté que « le bateau modèle L'Amphitrite, du Croisic, dont le prix d'achat a été de douze mille francs environ, a gagné, pendant l'année 1876, déduction faite de tous frais, une somme de 5,347 fr. 96; soit près de 50 pour 100 du capital engagé, ce qui constitue un placement des plus avantageux ».

Signé: DE BON, Commissaire général.

GICQUEL DES TOUCHES, Vice-Amiral.

Bénéfices nets: de 50 à 60 pour 100.

PRIME

Chaque année: 20 kilogrammes de

poissons, crustacés, huîtres, etc., par 10 actions.

Action: 500 francs, payables: 125 fr. au premier appel; 125 fr. trois mois après la constitution de la Société; les 250 fr. restants, seulement en cas de besoins reconnus.

Toute action de fondation donnera droit à deux actions de la seconde Société de développement.

ON SOUSCRIT

A PARIS: A la Caisse générale des Rentiers, place de la Trinité (2, rue Blanche);

A TOULOUSE: A la Banque commerciale, agricole et industrielle, place Lafayette;

A ANGOULÊME: Chez M. Henri Gilbert, Comptoir du Commerce et des Fonds publics;

A NANTES: Chez M. Péral, banquier, 5, rue Boileau.

On peut souscrire dès aujourd'hui, soit directement, soit par correspondance. (151)

COUPS

à couvrir, de Poules de Houdan, les plus belles et les meilleures des Poules, 5 fr. la douzaine, 10 fr. les 25; Poussins, 14 fr. la douzaine, 27 fr. les 25, emballage compris. — Bousquier, à Houdan (Seine-et-Oise). (182)

ON DEMANDE

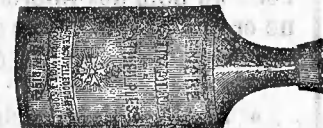
des Représentants sérieux et honorables, pour une forte Maison de Vins, dont les produits sont renommés et récompensés. Ecrire à M. ABEL, 91, rue Notre-Dame, Bordeaux. Belles conditions.

Extrait de Mergol
 BOUILLON INSTANTANÉ
FRÉBÉRIC
 5 Médailles d'Or, 3 G^o Dipl^o d'Honneur
 PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE
 Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens.

M^o AUBOYER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY *



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

M^o LORRAIN, marchand de modes à Saumur, demande suite une apprentie. (178)

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par M. ROBBE, Docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures, par correspondance. (Affranchir.) (126)

VINS ROUGES DE TABLE RECOMMANDÉS

La Bordelaise de 228 litres, rendue franco de port à la gare de l'acheteur.

PREMIÈRES COTES	115	125	140	} Paiement 90 jours. En demi-barrique, 8 fr. en sus pour différence de transport et de logement. Les 1878 et 1874 sont prêts à mettre en bouteilles.
MÉDOC	130	140	165	
CHATEAUFERRÈRE	145	160	185	
GRAVES BLANCS	110	125	140	

EAU-DE-VIE D'ARMAGNAC, de 100 à 250 fr., suivant l'âge, par fûts de 30 à 80 litres, logement en sus. Au-dessus de 100 litres, le fût n'est pas compté.

S'adresser à M. HENRY VALÉRY, propriétaire-viticulteur au château Ferrière, à Floirac, près Bordeaux (Gironde). (4)

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville, à Saumur, chez M. NORMANDINE. (391)

LA VELOUTINE
 EST UNE
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Paix
 SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.